Voir ce courriel dans le navigateur

FÉDÉRATION DES TRANSPORTEURS PAR AUTOBUS

MOBILISE CONCERTE ORIENTE

scolaire urbain-interurbain nolisé-touristique spécialisé

**Québec, le 17 juillet 2025**

# PUBLICATION DES DÉCRETS CONCERNANT L'ÂGE DES VÉHICULES ET LA RÉOUVERTURE AUX VÉHICULES THERMIQUES

Le gouvernement du Québec a publié le 16 juillet, dans la *Gazette officielle du Québec*, les deux décrets modifiant le *Règlement sur le transport des élèves* (« RTE ») et le *Règlement sur les véhicules routiers affectés au transport des élèves* (« RVRATE »).

Tel que convenu dans notre communiqué du 11 juin dernier, nous vous informons aujourd'hui de la date d'entrée en vigueur de ces modifications réglementaires.

**Entrée en vigueur :** Les présents règlements entreront en vigueur le quinzième jour qui suit la date de la publication à la *Gazette officielle du Québec*, soit le **31 juillet 2025.**

Vous trouverez dans notre dernier communiqué un rappel des principales modifications réglementaires ainsi que la méthode de calcul de l'âge d'un véhicule.

La FTA a déposé un mémoire pour chacun des projets, lesquels sont disponibles sous Services, Mémoires et études sur le site web de la FTA.

Malheureusement, en ce qui concerne l'âge des véhicules, les demandes soumises par la FTA n'ont pas été retenues par le ministère de l'Éducation. Ainsi, il ne sera pas possible de débuter l'année scolaire 2025-2026 avec un autobus d'année modèle 2011, le tout suivant la méthode de calcul de l'âge d'un véhicule.

Pour consulter les décrets :

- Décret 900-2025 RTE
- Décret 926-2025 RVRATE

Pour toutes questions ou précisions, veuillez contacter l'équipe juridique de la FTA à : juridique@federationautobus.com

***Votre Fédération***

---

Vous avez reçu ce courriel car vous êtes abonné à la liste de diffusion
de la **Fédération des transporteurs par autobus.**
En vous désabonnant, vous ne recevrez plus aucune publication de la Fédération. SE DÉSABONNER
Notre adresse: 5700, boulevard des Galeries, Bureau 250, Québec (Québec) G2K 0H5

